

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 septembre 2021

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4442)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 21

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 4**

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« sept »

le mot :

« dix ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Face aux agressions de plus en plus nombreuses à l'encontre des forces de l'ordre, il convient de durcir les peines encourues par les personnes dont les violences ont entraîné une incapacité totale de travail pendant plus de huit jours.